



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 17 JUIN 2024 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Gestion de Projets, Elsa-David DREESEN - Responsable du service juridique et des marchés publics.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2024

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus. Le prochain bureau est planifié le 1^{er} juillet à 10h00.

Éric CHANAL précise que le COCERT PPRI est programmé le mercredi 26 juin à 10h00 en sous-Préfecture de Sarcelles. Éric CHANAL, Déborah TANGUY et Christophe LANIER y participeront.

Comité Syndical

Ordre du jour et note explicative de synthèse du Comité Syndical du lundi 24 juin 2024 (version de travail) - Définition des rapporteurs

Après lecture des différents points inscrits à l'ordre du jour, le Bureau définit les rapporteurs pour le Comité Syndical du lundi 24 juin 2024.

Procédures juridiques

Information concernant l'avenant n° 1 de la convention n° 2022-05-24 - Entretien du poste relevage des eaux usées du gymnase de la commune de Baillet-en-France

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau valide l'inscription de cet avenant n° 1 à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical.

Avenant n° 1 relatif au marché public de travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées de la Rue Chauvart sur la commune de Gonesse (Opération n° GON188)

Déborah TANGUY indique que le planning d'intervention des entreprises a été modifié au cours des travaux, ce qui a conduit à une suspension des opérations et un repli des installations de chantier. Par ailleurs, le mode opératoire pour la reprise des branchements en amiante ciment et l'implantation de certains regards a été adapté corrigeant ainsi certaines quantités du marché.

L'incidence financière s'élève à 13 291,10 € HT et représente un écart de 14,15 % par rapport au montant initial du marché.

Après exposé de l'objet par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant n° 1.

Avenant n° 2 relatif au marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Rue de Miraville sur la commune de Sarcelles (Opération n° SARC118)

Cet avenant a pour objet d'ajuster des quantités dans le bordereau des prix et modifier la répartition de paiement entre le mandataire du groupement (VOTP) et le co-traitant (BARRIQUAND) à la suite de la réception des travaux.

L'incidence financière s'élève à - 86 989,86 € HT et représente un écart de - 19,19 % par rapport au montant initial du marché.

Après exposé de l'objet par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant n° 2.

Point d'information relatif au futur marché public de location longue durée et d'entretien des véhicules du SIAH

Éric CHANAL indique que l'opportunité d'allonger la durée prévisionnelle du futur marché, initialement de 4 ans, à 6 ans afin d'optimiser les coûts de location n'est intéressante qu'en cas de conservation des kilométrages des véhicules définis sur 4 ans. Il ne semble donc pas pertinent pour le SIAH de s'engager sur cette durée.

Éric CHANAL rappelle que dans le cadre du renouvellement du marché, il est envisagé la location de véhicules de service de tourisme électriques et de véhicules de fonction hybrides rechargeables. Ainsi le SIAH, tout en maintenant une flotte d'utilitaires répondant parfaitement aux besoins des équipes techniques du SIAH, respecte la réglementation qui impose aux collectivités le respect d'un seuil minimum d'acquisition ou de location de véhicules à faibles émissions de 40 %, à compter du 1^{er} janvier 2025, dans le cadre du renouvellement de leur flotte automobile.

Droit de chasse sur les bassins "Les Bourguignons"

Éric CHANAL rappelle la demande de précision de Jean-Pierre LECHAPTOIS formulée lors du dernier bureau, concernant le droit de chasse sur le bassin des Bourguignons.

La procédure pour rendre les terrains non chassables du domaine privé d'une collectivité est différente en l'absence ou en présence d'une Association Communale ou Intercommunale Constituée Agréée.

Sur les communes d'Ézanville, d'Écouen et de Moisselles, il n'existe pas d'ACCA, ni d'AICA, mais une société de chasse créée en 1955.

La société de chasse est autorisée à chasser par un droit de chasse accordé par le propriétaire du terrain selon les termes de cette autorisation. Aucun agrément ne lui est accordé par la Préfecture. Le droit de chasse donné par le propriétaire est ensuite enregistré à la Fédération Départementale des Chasseurs.

Ainsi, par une convention n° 644 de mise à disposition à titre gratuit du domaine public, un droit de chasse, sur le site du bassin de retenue des Bourguignons sur la commune d'Ézanville et sur le bassin de retenue du Bois bleu sur la commune d'Écouen, a été accordé en avril 2015 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 14 avril 2021. Il est à noter que cette convention ne concerne pas la partie des bassins « Les Bourguignons 1 et 2 » située sur la commune de Moisselles.

Cette convention n'a pas été renouvelée et n'a pas de caractère tacitement reconductible.

Suite à la réception en février 2020 d'un courrier du Président de la société de chasse faisant part de sa volonté de renouveler son droit de chasse sur le bassin des Bourguignons et celui du Bois Bleu, le SIAH a formulé un avis favorable après accord des communes d'Ézanville et d'Écouen, et rappelé que la convention ne concernait pas la partie des bassins Bourguignons 1 et 2 située sur la commune de Moisselles.

Ainsi, si le SIAH souhaite renouveler ce droit de chasse, il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec la société de chasse, précisant l'exclusion du territoire Moissellois.

Suite à de nombreux échanges entre les membres du Bureau portant sur les risques potentiels d'accidents compte tenu de la cohabitation de cette activité de chasse avec les promeneurs présents dans ce secteur, le Bureau souhaite que l'avis des Maires des communes d'Ézanville et d'Écouen soient à nouveau sollicités.

Jean-Pierre LECHAPTOIS rappelle son opposition à une telle autorisation compte tenu des risques encourus.

Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention

Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue des Coquetiers à Sarcelles

Dans le cadre des inspections télévisées conduites sur les réseaux de la Rue des Coquetiers, des anomalies structurelles très importantes ont été observées sur une partie des conduites d'eaux usées et d'eaux pluviales, nécessitant des travaux.

Après exposé de l'objet par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Information concernant le retour de la DDT 95 à la SNCF relatif au projet de liaison Roissy-Picardie

Déborah TANGUY souligne que la DDT 95 a informé par courriel la SNCF de l'éligibilité des projets du SIAH à la compensation écologique due par la SNCF, sous condition que cette dernière entreprenne préalablement des études complémentaires.

Réunion le 20 juin 2024 à 9h00 avec Monsieur le Maire de Gonesse concernant l'interaction du projet de renaturation du Croult et le projet d'aménagement du centre-ville de Gonesse

Déborah TANGUY précise que Benoit JIMENEZ et Claude TIBI participent à cette réunion.

ASSAINISSEMENT

Information concernant les problèmes de sécurité et d'incivilités sur le chantier secteur « Champs Bacon » sur la commune de Villiers-le-Bel (Opération n° 429V1)

Déborah TANGUY indique qu'une plainte a été déposée par la société TERIDEAL et le SIAH suite à plusieurs dégradations et à des menaces proférées sur le chantier de réhabilitation des réseaux d'assainissement Avenue du Champ Bacon.

Maurice MAQUIN condamne fermement ces agissements et ajoute que le riverain concerné a été reçu par le Maire de la commune.

Les membres du Bureau rappellent leur soutien aux équipes du SIAH dans l'exercice de leurs missions.

STATION DE DÉPOLLUTION

Bâtiment 900 - Dommages (garantie décennale)

Éric CHANAL indique que des problèmes de fissuration mais également d'étanchéité avec la présence notamment de moisissures et de cloquages sont constatés sur le bâtiment, dont la réception a été réalisée au cours du deuxième semestre 2021. Dans ce cadre, une réunion a été

programmée avec les équipes techniques et administratives du syndicat afin d'acter les actions à conduire suite au constat de ces désordres qui relèvent manifestement de la garantie décennale.

Il semble ainsi opportun de solliciter l'intervention d'un avocat afin d'accompagner le SIAH dans cette procédure qui risque de se révéler complexe voire contentieuse.

Suite à de nombreux échanges entre ces membres, le Bureau valide cette proposition.

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

Retour sur le renouvellement de la CLE du SAGE

Ce point est exposé par Benoit JIMENEZ.

RESSOURCES HUMAINES

Convention avec le CIG relative au diagnostic des risques psychosociaux

Après exposé par Éric CHANAL et Célia DUBERTRAND, le Bureau autorise le Président à signer cette convention avec le CIG.

Retour sur la réunion du 10 juin 2024 - Comité Social Territorial (CST)

Christiane AKNOUCHE rappelle l'ordre du jour du CST et indique que la nouvelle organisation des astreintes du service exploitation, qui a été votée à l'unanimité, répond à l'augmentation du nombre d'appels sur certaines communes et permet également d'anticiper la fin des DSP à Arnouville et Garges-lès-Gonesse.

Ainsi l'astreinte hebdomadaire d'exploitation sera assurée tout au long de l'année par deux agents du service, avec une périodicité des astreintes pour chaque agent de 4 à 6 semaines.

Fin de la réunion de bureau à 11h25

Prochaine réunion de bureau lundi 1^{er} juillet 2024 à 10h00